

COMMISSION DE VALIDATION DES DONNEES POUR L'INFORMATION SPATIALISEE

Fiche d'identification du standard

Nom	Véloroutes et voies vertes – version 1
Description du contenu	<p>Les véloroutes et voies vertes relèvent d'une politique nationale portée par le ministère en charge de l'écologie en faveur du développement de la pratique du vélo et du cyclotourisme.</p> <p>Le géostandard propose un noyau d'information décrivant le réseau national des véloroutes et voies vertes. Il est destiné à fournir un cadre commun aux SIG de véloroutes pour leurs échanges de données.</p> <p>Une véloroute est un itinéraire cyclable de moyenne ou longue distance, continu (sans interruption, y compris dans les villes), jalonné et sécurisé. Les véloroutes empruntent tout type de voies sécurisées dont les voies vertes.</p> <p>Les voies vertes correspondent à une catégorie d'aménagement cyclable. Une voie verte n'est pas une véloroute. Le titre « Véloroutes » aurait été mieux adapté pour désigner le thème de ce géostandard. L'appellation « véloroutes et voies vertes » a néanmoins été conservée pour des raisons de communication, faisant référence au schéma national et aux schémas régionaux éponymes en France.</p> <p>Le géostandard décrit les véloroutes comme un réseau cyclable. Le réseau des véloroutes est constitué de différents éléments cyclables localisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'itinéraire cyclable : éléments structurant du réseau, les itinéraires cyclables représentent les véloroutes inscrites dans un schéma de développement du réseau cyclable de niveau européen (EV), national (SN3V), régional (SR3V) ou départemental. • La portion cyclable : chaque itinéraire cyclable est tronçonné en un certain nombre de portions cyclables. Ces portions cyclables indiquent les étapes, variantes, déviation d'un itinéraire cyclable. • Le segment cyclable : élément le plus fin du réseau des véloroutes, un segment cyclable est un tronçon cyclable identifiable par sa géométrie, son niveau d'avancement et son niveau d'équipement. Certains empruntent des tronçons routiers peu fréquentés, d'autres bénéficient d'une infrastructure réservée aux modes de déplacement doux (piste cyclable, voie verte). • Le point de repère cyclable : il identifie les nœuds caractéristiques du réseau.
Thème principal	<p>Au sens de la norme ISO19115, les données de ce standard se classent dans la catégorie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transport
Lien avec INSPIRE	D2.8.1.7 INSPIRE Data Specification on Transport Networks
Zone d'application	France entière
Objectif des données standardisées	<p>L'objectif du standard est d'apporter un vocabulaire et une structure de données aux acteurs impliqués dans la planification et la réalisation du réseau des véloroutes et voies vertes. L'enjeu de la standardisation de ces données est améliorer les échanges et la qualité des données géographiques sur les véloroutes.</p> <p>Les données décrites dans ce standard doivent permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'aider à la planification du développement du réseau des véloroutes ; • de suivre la réalisation du réseau national et régional des véloroutes et voies vertes ; • de disposer d'informations sur certaines caractéristiques des itinéraires et de certains points d'intérêts. <p>La promotion touristique des véloroutes est un besoin également pris en compte par ce géostandard. Seules quelques informations de nature touristique ont été ajoutées : elles représentent des données de contexte à une véloroute dont la fourniture est optionnelle. L'analyse des besoins liés à la promotion touristique a été réalisée de façon partielle : ce géostandard ne couvre pas toutes les données touristiques utiles à la promotion locale des véloroutes.</p>
Représentation spatiale	Les données géographiques concernées sont de nature vectorielle
Résolution	Itinéraire cyclable : 500 000 / Portion cyclable : 100 000 / Segment cyclable : 10 000 à 25 000 / Point d'intérêt : 25 000